Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 811

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 811 13 mars 1986

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 50 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Marc-André Miserez
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:
Peter Tschopp

811

Domaine public

L'aventure urbaine

Dans le corps de ce numéro, DP consacre un long article, qui n'est pourtant qu'une première approche, à l'urbanisme lausannois. De plus, les deux colonnes de la «une», d'ordinaire réservées à un thème de portée générale, servent ici d'introduction au sujet.

Cette insistance exige une explication, car il ne s'agit pas du gonflement de la rubrique locale. Justification en trois points.

— Un urbanisme vivant veut qu'une ville sache investir. Le terme fait peur, car il est associé aux démolitions et au bétonnage. Mais on n'aménage pas les transports publics, pour prendre l'exemple de l'investissement type, sans se soucier des jonctions, des liaisons avec les gares CFF et surtout de l'animation des points forts du trafic, qui peuvent être autre chose que des abris étriqués qui protègent peut-être de la pluie, mais même pas de la bise. En dix ans, le concept de parking de dissuasion à la périphérie des villes est toujours resté au niveau zéro, etc. La peur d'investir lausannoise est à cet égard très significative. Voir ci-après.

— Le développement de la capitale vaudoise n'est pas triomphe du bassin lémanique au détriment de l'arrière-pays. Une étude de l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne a montré que des activités de pointe (gestion informatique, conseil d'entreprises, publicité, etc.) échappent à des villes de moyenne importance, telle Lausanne. Or, la vitalité des chefs-lieux cantonaux est une des conditions du développement économique de l'arrière-pays.

— Les projets d'urbanisme, même beaucoup plus ponctuels que celui de l'aménagement de la Vallée du Flon, qui est d'une exceptionnelle envergure, échouent faute de majorité politique. Les propriétaires ont leurs exigences; un groupe de citoyens veut du logement; un autre, moins de voitures; un troisième, la protection d'une façade; un quatrième, une échappée sur un pan lointain de montagne. Parfois, lorsqu'il y a des intérêts privés importants liés à la défense d'un projet, on voit s'organiser une propagande qui se veut énergique, basée sur des slogans sommaires du type: voulons-nous une fois de plus démontrer notre impuissance, sachons créer des emplois! etc. Il faut sortir de ce type de débat paralysant.

Notre proposition, liée à la critique du projet lausannois du Flon, dont nous souhaitons, pour éviter toute perte de temps, l'échec devant le Conseil communal (ou mieux, mais il est probablement trop tard, le retrait par la Municipalité) est que le corps politique se mette d'abord d'accord sur un programme. A défaut d'accord, que la majorité tranche!

Le programme, soumis au Conseil communal par un préavis, devrait définir les options essentielles. Ces points forts seront nécessairement celui des transports, celui des liaisons piétonnes, celui de la circulation motorisée, celui de l'affectation des locaux, celui du respect du site et celui des coûts. Une majorité politique sur un programme peut être obtenue à Lausanne, si la ville veut vraiment se donner les moyens d'une ambition large.

Une fois le programme arrêté par décision politique, il serait possible d'ouvrir un concours d'architecture, d'une part pour libérer l'imagination créatrice et d'autre part pour associer largement la population à sa discussion. Quant aux propriétaires, ils n'auraient rien à y perdre, voir ci-après; et même, dans un Etat de droit, s'ils s'estiment lésés, ils peuvent toujours faire valeur leurs prétentions à indemnités.

Cette procédure est la seule qui permette de concilier le réalisme, l'ambition et la participation.

Je souhaite qu'elle soit reconnue comme telle.

A. G.